



Décision n°352/2025  
AL

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (**Point 2 : créer les postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement temporaire d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes**).

Le Président de la Communauté de Communes de Haute Saintonge,

Considérant que les critères suivants définissent la vacation :

- La spécificité,
- La discontinuité,
- La rémunération liée à l'acte.

Décide le recrutement d'un vacataire : Madame Nicole MACINTOS du 3 juillet 2025 au 28 août 2025.

Fait à Jonzac  
Le 23 juin 2025

Le Président,  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex